

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'OCEAN WATERWAY CO-OP.INC., TENUE JEUDI 10 MARS, 2022, À 09H30 AM

ORDRE DU JOUR :

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION
2. APPEL DES PRÉSENCES
3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL :
 - 3.1 RÉUNION DU 11 FEVRIER 2022
4. CORRESPONDANCE
5. RAPPORTS DES OFFICIERS-DIRECTEURS
6. AFFAIRES COURANTES
 - 6.1 ACHAT DU TERRAIN
 - 6.2 BUDGET 2022
7. AFFAIRES NOUVELLES
 - 7.1 ACCEPTATION DES NOUVEAUX RÉSIDENTS
 - 7.2. ACQUISITION D'UNE CAMERA D'ÉGOUTS
 - 7.3 MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS
8. LEVÉE DE LA RÉUNION

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Jacques Letendre, président ouvre la réunion à 09h.35.

2. APPEL DES PRÉSENCES

Le quorum est constaté en présence des administrateurs suivants :

- Jacques Letendre, Président;
- Réjean Roy, Vice-président;
- Richard St-Onge, Trésorier;
- René Daigle, Secrétaire;
- Micheline Peacock, Assistante-secrétaire; assistante-trésorière;
- Guy A. Gauthier, Directeur;
- Henri Tourangeau, Directeur

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 RÉUNION DU 11 FÉVRIER 2022

On aurait dû lire pour l'approbation du dernier procès-verbal le 11 février 2022 et non 28 janvier 2022. Après correction, **il est proposé par Henri Tourangeau, appuyé par Réjean Roy, que ce procès-verbal du 11 février 2022 soit accepté tel que corrigé et présenté. Accepté à l'unanimité.**

4. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance reçue.

5. RAPPORTS DES OFFICIERS-DIRECTEURS

- **Henri Tourangeau** : La taille des chênes est terminée à la satisfaction générale des résidents.

- **Micheline Peacock** : Mme Peacock a commencé son rapport en mentionnant qu'il serait différent que d'habitude. Il s'en est suivi une récapitulation de ses accomplissements durant les vacances de notre Assistante-Gérante. Sur ce point M. le Président lui a rappelé qu'elle était hors d'ordre et a

interrompu sa présentation, ajoutant qu'elle connaît les règles. Il l'invite, si elle veut discuter du sujet, elle devra le mettre à l'Agenda d'une prochaine réunion.

-René Daigle : Six (6) candidats désirant s'établir dans notre Parc ont eu une entrevue en présence de 3 directeurs : Jacques ou Réjean ou Richard et moi-même. Pour l'acceptation de ces candidats 4 directeurs ont apposé leur signature. Ces demandes seront traitées au point 7.1

-Guy A. Gauthier : Devant le succès remporté, le Comité social a décidé de renouveler l'expérience du repas poulet, le prochain aura lieu le 24 mars avec la même formule (take out). L'initiative du dîner aux hot-dogs fut également très appréciée.

Le Comité de sécurité poursuit ses patrouilles, à pied, en vélo ou en voiturette. Aucune plainte écrite n'a été enregistrée. Remerciements à tous les volontaires pour leur implication.

- Réjean Roy : Comme toujours, Il assure l'efficacité de notre système radar. Il contribue à l'entretien et la réparation de nos équipements. Il participe aussi aux entrevues des nouveaux acheteurs.

-Richard St-Onge: Les états financiers vous seront présentés et remis à l'assemblée annuelle. Il donne quelques explications sur différents postes budgétaires et il reviendra au point 6.2

-Jacques Letendre : M. le Président donne l'heure juste aux rumeurs circulant dans le Parc : dépôt volontaire, obligation d'être administré par un C.A.M. (document en annexe), achat du Parc versus la vente et la vente de part.

La meilleure façon de mettre fin à ces informations plus ou moins exactes est de s'informer aux bonnes personnes. Sa priorité est de mettre en place un personnel qualifié et facile à rejoindre. Il apportera une attention spéciale à la précision des adresses internet afin d'établir le suivi des informations.

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 ACHAT DU TERRAIN

Tous les membres de la famille Daniel's ont accepté notre offre d'achat, un montant de \$50 000(remboursable) a été déposé en fidéicommiss. Cet item sera à l'Ordre du jour à l'assemblée annuelle. Nous continuons la recherche pour le meilleur scénario financier possible et les modalités du vote suivront.

Quelques actionnaires ont exprimé le désir d'obtenir plus d'informations pour déterminer le coût de ce projet. M. le Président a répondu qu'il s'attendait à recevoir les détails financiers dans les prochains jours. À la suite des informations reçues, il préparera avec notre Trésorier une feuille d'informations pour les actionnaires.

L'accord de cette entente sera également disponible après réception des signatures requises.

6.2 BUDGET 2022

Les états financiers des dernières années étant favorables, suite à l'étude du dernier bilan , après consultation et recommandations de notre comptable, **il est proposé par Richard St-Onge et secondé par Micheline Peacock de réduire le montant de la Réserve (\$53 915.) de \$43 915. et de verser ce montant au poste 6040 en vue de l'acquisition du terrain. Accepté à l'unanimité.**

7. AFFAIRES NOUVELLES

7.1 ACCEPTATION DES NOUVEAUX RÉSIDENTS

Depuis notre dernière réunion, nous avons reçu quelques applications de personnes désireuses de s'établir dans notre Parc.

De par nos Règlements, toute personne qui désire résider dans notre Parc fait l'objet d'une entrevue afin de s'assurer qu'elle rencontre les critères recherchés et qu'elle s'engage à respecter ses obligations. La liste qui suit correspond à ceux et celles que nous avons officieusement acceptés depuis notre dernière rencontre :

René Daigle propose l'acceptation de :

-Mme Chantal Charland et M. Claude Lapointe * 230

-M. Yves Dauphinais et Mme Laurence Hazard *90

-Mme Diane G. Justo * 100

-M. Marc Veillette *109

-Mme Danielle Gaudreault *140

-Mme Isabelle Schofield *68

La proposition est appuyée par Henri Tourangeau. Accepté à l'unanimité.

7. ACQUISITION D'UNE CAMÉRA D'ÉGOUT

Suite aux informations et explications reçues, **il est proposé par Rejean Roy et secondé par Guy A. Gauthier de procéder à l'achat d'une caméra d'égout au montant de \$3 429. Accepté à l'unanimité.**

7.3 MODIFICATION AUX RÈGLEMENTS

La CO-OP possède un conteneur à rebus situé à l'entrée du Parc réservé à notre personnel. Le Président réfère à un incident récent quand une résidente déclare s'être blessée en y jetant ses déchets, malgré les avertissements reçus de ne pas le faire. Il est important de préciser davantage nos lois et règlements Section 9. **Par conséquent, il est proposé par Henri Tourangeau et secondé par Richard St-Onge d'ajouter le texte suivant à la Section 9 de nos lois et règlements.**

ORDURES, DÉCHETS ET DÉBRIS :

La CO-OP possède un conteneur à rebus situé à l'entrée du Parc . Son utilisation est réservée au personnel du Parc. Par contre dans certaines circonstances, il peut être utilisé par des résidents, MAIS SEULEMENT AVEC L'AUTORISATION EXPRESSE D'UN REPRÉSENTANT DE L'ADMINISTRATION. Dans tous les cas , il est interdit d'y déposer des vidanges, Accepté à l'unanimité.

8. LEVÉE DE LA RÉUNION

Proposé par Henri Tourangeau et appuyé par Micheline Peacock que la réunion soit levée à 12h 03. Accepté à l'unanimité.

René Daigle, secrétaire